

ATTENTION sécheresse

Ce jeudi 3 juillet 2025, la préfecture de la Creuse a renforcé le dispositif alerte sécheresse mis en place depuis le 20 juin.



Alerte renforcée NIVEAU 3 SUR 4

Des restrictions sur vos usages d'eau potable s'appliquent.

ARROSAGE jardins potagers

**ALERTE
RENFORCÉE**

Interdit entre
8h et 20h.

ARROSAGE espaces arborés, pelouses, massifs fleuris, espaces verts

**ALERTE
RENFORCÉE**

Interdit
sauf pour les arbres
et arbustes plantés
en pleine terre depuis
moins de 2 ans (de
20h à 8h)

REEMPLISSAGE piscines privées individuelles

**ALERTE
RENFORCÉE**

Interdit.
Sauf : remise à niveau
et 1er remplissage si
le chantier a débuté
avant la prise du 1er
arrêté vigilance.

LAVAGE véhicules

**ALERTE
RENFORCÉE**

Interdit
en dehors des stations de
lavages équipées en haute-
pression ou de système de
recyclage (minimum 70%
d'eau recyclée) ou portique
programmé ECO.

NETTOYAGE façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméables

**ALERTE
RENFORCÉE**

Interdit
sauf si réalisé par
une collectivité
ou une entreprise
de nettoyage
professionnel.

ABREUVEMENT des animaux

**ALERTE
RENFORCÉE**

**Pas de
restrictions.**
Si abreuvement direct
ou indirect à partir d'un
cours d'eau, des eaux
souterraines ou du
réseau d'eau potable, il
est conseillé de trouver
une alternatives à ces
ressources.

Retrouvez la liste complète sur
le site de la préfecture de la
Creuse.

En savoir plus sur :
www.confluence-eaux.fr

